DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

## Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame

Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Philippe MEYER

## N° CP/2015/565 - Fonctionnement des collèges publics - 3126 Dotations de fonctionnement complémentaires 2015

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 103 188,87 € soit :

- 50 000 € au collège de Benfeld au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2015
- 3 253,10 € au collège Louis Pasteur de Strasbourg au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain du 1er semestre 2015
- 7 600 € aux collèges figurant au tableau joint en annexe, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2015/2016
- 115 € au collège Sophie Germain de Strasbourg pour couvrir les frais liés à l'accueil des personnels des collèges, dans le cadre d'une réunion territorialisée d'information organisée par le Département

- 1 054,75 € au collège Foch de Haguenau pour couvrir les frais supplémentaires d'hébergement des élèves de 4ème et de 3ème du collège Foch accueillis à la demi-pension du collège Kléber de Haguenau durant la période du 11 mai au 3 juillet 2015
- 1 771 € au collège François Truffaut de Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves à la piscine de Lingolsheim durant l'année scolaire 2015/2016
- 39 395,02 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
- . BOUXWILLER : 925 € (une plateforme de travail sécurisée pour les travaux en hauteur)
- . DRUSENHEIM: 1 902 € (réparation d'une chambre froide de la demi-pension)
- . ERSTEIN: 9 487 € (acquisition et réparation de divers équipements de la demi-pension)
- . LINGOLSHEIM Maxime Alexandre : 368,68 € (du mobilier ergonomique pour un élève handicapé)
- . MARCKOLSHEIM: 6 436 € (deux auto-laveuses pour l'entretien des sols)
- . OBERNAI Europe : 2 395 € (réparation de divers matériel de la demi-pension)
- . OBERNAI Freppel : 4 293 € (réparation de deux armoires réfrigérées à chariots de la demipension)
- . STRASBOURG Kléber : 3 040,34 € (remplacement de 97 batteries de cylindres électroniques (serrures))
- . STRASBOURG François Truffaut : 4 020 € (une auto-laveuse pour l'entretien des sols)
- . WISSEMBOURG : 6 528 € (une auto-laveuse et une laveuse double brosse pour l'entretien des sols)

Ces dotations complémentaires seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: 067-226700011-20151130-lmc197065-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 02/12/15

Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY